



## L'action communautaire autonome, mouvance des contextes, place et autonomie des acteurs : quelles perspectives ?

Mélanie Bourque, Josée Grenier, Danielle Pelland, Lise St-Germain

---

### Résumé

Français / English

L'article fait état des transformations et enjeux actuels de l'action communautaire autonome au Québec. Il s'inspire d'un rapport de recherche réalisé sur les rapports d'activités des organismes communautaires et de groupes de discussions exécutés avec ses dirigeants. À partir des enjeux identifiés, l'article soulève les nouveaux défis de l'action communautaire autonome dans un contexte de rationalisation et comment les organismes en santé et services sociaux réussissent à s'inscrire dans un projet de participation et démocratisation social.

The article outlines the changes and current issues of independent community action in Quebec. It is based on a research report on the activity reports of community organizations and focus groups carried out with its leaders. Based on the issues identified, the article raises new challenges for independent community action in the context of streamlining and how organizations in health and social services are able to be part of a project of social participation and democratization.

---

### Entrées d'index

**Mots clés :** Action communautaire autonome, organisme communautaire, démocratisation, citoyenneté, services publics, Nouvelle gestion publique

**Key words:** Independent community action, community organization, democratization, citizenship, public services, New Public Management

---

## Texte intégral

Cet article porte sur la capacité du mouvement communautaire à participer, à travers ses activités, à la démocratisation du social dans une période de contraintes du point de vue de l'action publique. Il a pour but de faire état de l'étendue des activités que produisent les organismes dans un contexte où l'État a des exigences de plus en plus importantes en matière de reddition de comptes et restreint le financement. Cette situation place les organismes dans une position souvent difficile qui ne permet pas d'exploiter totalement leur potentiel d'innovation sociale. On constate, malgré tout, et ce, dans la plupart des cas, une capacité remarquable à l'innovation en termes de diversification des activités, leur capacité à répondre de manière adaptée et adéquate aux besoins des individus et des communautés et le potentiel démocratique au regard des espaces possibles de participation sous toutes ses formes.

Pour procéder à cette démonstration, il faut tout d'abord situer historiquement le mouvement communautaire autonome québécois. L'émergence de ce dernier remonte maintenant à près de cinq décennies et s'est développée sous différentes appellations que nous pouvons nommer comme étant des générations d'organismes.

La première génération, celle des *comités de citoyens* (années 1960) qui a donné naissance à la mise en place la décennie suivante à la génération des *groupes populaires* s'inscrit dans une mouvance militantiste et contestataire revendiquant un ensemble de services publics et d'actions d'éducation populaire visant l'amélioration des conditions de vie des populations et la lutte à plusieurs formes d'oppression. La troisième génération, celle des *organismes communautaires* se développe dans la décennie 1980 avec la mise en place de multiples organismes désireux d'intervenir sur un ensemble de problématiques sociales (santé mentale, hébergement, garderie, éducation, violence conjugale, etc.) auprès de communautés identitaires (jeune, femmes, aînés, etc.) et de communautés territoriales pour répondre à la crise sociale et la crise des services publics. Celle-ci résulte d'un double mouvement porté d'une part par la quête d'autonomie et de reconnaissance des organismes et d'autre part, par l'État qui cherche des « partenaires » pour réduire les coûts des services publics. Les années 1990 accentuent ce rapprochement dans un mouvement de concertation et de partenariat plus coordonné et structuré entre les sphères publiques, privées et le tiers secteur (mouvement associatif). On assiste alors à une diversification des stratégies d'action communautaire en développement local, développement économique communautaire, développement communautaire et économie sociale agissant aux échelles des communautés territoriales locales (Doucet et Favreau, 1991 ; Favreau et Lévesque, 1999 ; Comeau *et al.*, 2001). Bourque (*et al.*, 2007) évoque le rapport de coopération/conflictuelle<sup>1</sup> pour qualifier les relations entre l'État et les organismes communautaires. Cette décennie marque un mouvement

---

<sup>1</sup> « La coopération conflictuelle se définit comme un mode de relation basé sur la collaboration critique (Fournier *et al.*, 2001) et comme une stratégie souple qui implique la création d'alliance lorsque cela est possible et le recours au conflit lorsque nécessaire pour augmenter le pouvoir d'influence. Elle suppose une reconnaissance des tensions entre les différents acteurs partenaires (Bourque *et al.*, 2007, p. 300) ».

d'institutionnalisation de l'action communautaire avec la mise en place du Secrétariat à l'action communautaire (SAC). Ce mouvement d'institutionnalisation aboutit à l'aube de la décennie 2000, à la mise en place d'une politique de reconnaissance de l'action communautaire qui définit le caractère autonome du mouvement. Cette cinquième génération est celle de *l'action communautaire autonome*. Une appellation paradoxale puisque celle-ci évolue de plus en plus vers une autonomie empreinte de contraintes et contradictions (Fontaine, 2014) dans le cadre du développement accéléré de la nouvelle gestion publique qui met en péril les fondements mêmes du mouvement communautaire autonome au plan de ses visées de transformation sociale et de sa gouvernance démocratique. En effet, cette reconnaissance de l'autonomie est toute relative puisque le contrôle de l'État s'est fortement accru.

Bien qu'un fil conducteur unisse ces générations au plan des valeurs, fondements et revendications en ce qui a trait à la volonté *d'appropriation du contrôle et de la définition des services publics par et pour les citoyens* (Gagné, 2008 dans Fontaine, 2014, p. 206), ces générations marquent la diversité et l'hétérogénéité du mouvement qui se présente comme une mosaïque (Lamoureux, 2010). Elles se déploient à travers un large champ d'intervention et secteurs d'activités (éducation populaire, défense des droits, santé et services sociaux, insertion par l'activité économique et développement local) et une panoplie de perspectives qui reflètent son évolution et ses transformations jusqu'à sa configuration actuelle. Foisy (2013) stipule que son évolution résulte de l'interaction entre trois phénomènes soit les transformations des attentes et des besoins des citoyens et des communautés, les transformations au regard de l'action des organismes puis les transformations en ce qui a trait à la réponse de l'État face à la demande sociale. À cet effet, depuis cinquante ans, le mouvement s'inscrit dans une position dialectique entre la reconnaissance de son autonomie et la revendication du rôle de l'État-providence par l'institutionnalisation des initiatives citoyennes (Foisy, 2013).

Divisé en quatre parties, cet article a pour but de faire état de cette position paradoxale exacerbée depuis l'entrée en vigueur, dans les années 1990, des exigences de reddition de comptes de l'État en contrepartie du financement public octroyé au secteur communautaire. La première définit ce que nous entendons par action communautaire autonome. La seconde rend compte du point de vue des organismes communautaires en santé et services sociaux de la région Centre du Québec/Mauricie du Québec sur les contraintes imposées à l'action sociale communautaire ; la troisième porte sur l'étendue des activités proposées par les organismes de ce même secteur et de cette même région ; enfin, la dernière partie intitulée hétérogénéité du mouvement communautaire : enjeux et défis posent un regard analytique sur la capacité du secteur communautaire à composer avec la notion de démocratie dans une période de transformations importantes.

## L'action communautaire autonome, éléments de définition<sup>2</sup>

Plusieurs auteurs (Favreau 1989 ; Doucet et Favreau 1991 ; Duval *et al.*, 2005 ; Bourque *et al.*, 2007 ; Lamoureux 2008 ; Lamoureux *et al.*, 2012) et diverses instances représentatives du mouvement communautaire autonome ont proposé des typologies des organismes communautaires et des définitions de l'action communautaire, certaines insistant davantage sur les fondements, les dimensions éthiques, d'autres sur la programmation, l'offre de services, les approches, alors que plusieurs insistent sur le rapport qui définit les organismes à l'État dans une perspective diachronique et au regard des transformations sociétales qui façonnent ce rapport (Jetté, 2008 ; Savard et Proulx, 2012).

Nous retenons pour les fins de cet article, la définition proposée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome 2004 qui a fait l'objet d'une longue négociation entre les divers regroupements sectoriels en action communautaire et le comité interministériel de l'action communautaire autonome. Le choix de cette définition s'est imposée au regard de notre objet d'étude qui visait à analyser la capacité des organismes de valoriser la spécificité de l'action communautaire dans l'exercice de la reddition de comptes par la démonstration des critères de reconnaissance des organismes communautaires.

En premier lieu, il est important de distinguer action communautaire et action collective. La politique gouvernementale québécoise en matière d'action communautaire définit l'action communautaire comme suit :

« L'action communautaire est une action collective fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie. Elle s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social et s'incarne dans des organismes qui visent l'amélioration du tissu social et des conditions de vie ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs. Ces organismes apportent une réponse à des besoins exprimés par des citoyennes ou des citoyens qui vivent une situation problématique semblable ou qui partagent un objectif de mieux-être commun. L'action communautaire témoigne d'une capacité d'innovation par les diverses formes d'intervention qu'elle emprunte et se caractérise par un mode organisationnel qui favorise une vie associative axée sur la participation citoyenne et la délibération » (SACA, 2004, p. 6).

Deux catégories d'organismes constituent l'action communautaire. Une première regroupe les organismes communautaires au sens large et une seconde (celle qui nous intéresse plus précisément dans le cadre de cet article), regroupe les organismes communautaires autonomes (SACA, 2004, p. 6-7).

---

<sup>2</sup> Au Québec, l'action collective regroupe plus ou moins 50 000 associations, organismes et coopératives regroupés en deux grandes catégories. Une première comprend les organismes communautaires (+ou - 8 000) elle-même subdivisée en deux catégories, soit les organismes communautaires et les organismes communautaires autonomes (+ou - 5 000). La deuxième grande catégorie de l'action collective réfère à l'ensemble des organisations, associations, entreprises sociales d'action socioéconomique subdivisées en 8 sous-ensembles (philanthropie, associations culturelles, association à vocation religieuse, associations d'affaires et professionnelles, organisme de défense et promotion d'intérêt, association de développement des localités, coopératives et entreprises d'économie sociale (SACAIS, 2004).

Pour les deux catégories, quatre critères prévalent soit les critères suivants :

1. Être un organisme à but non lucratif ;
2. Être enraciné dans la communauté ;
3. Entretenir une vie associative et démocratique ;
4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Pour les organismes communautaires autonomes, quatre critères se cumulent aux précédents :

5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté ;
6. Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale (promotion d'un projet de société) ;
7. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée ;
8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Cette deuxième catégorie distingue le mouvement associatif (action collective) pris au sens large de celui qui le rapproche du mouvement social auquel se rattache l'action communautaire autonome par son projet de société fondé sur la démocratie participative, la justice sociale, la lutte aux discriminations et aux inégalités sociales et pour ce faire, son ancrage, son enracinement dans la communauté et la participation de celle-ci à la gouvernance démocratique, la différenciation de ses pratiques et ses approches alternatives au cœur de la remise en question des rapports sociaux.

Dans la prochaine section, nous portons un regard analytique sur l'action communautaire autonome d'un ensemble d'organismes communautaires du Québec œuvrant en santé et services sociaux. Notons que plus de 80% des organismes communautaires autonomes au Québec œuvrent dans ce secteur d'activités. Les autres organismes se divisent en divers secteurs dont la défense collective des droits sociaux, l'éducation et l'alphabétisation populaires et le développement communautaire dans le cadre du programme de soutien financier aux Corporations de développement communautaire. Les organismes communautaires en santé et services sociaux sont tous financés par le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), le plus ancien programme de financement en soutien à l'action communautaire.

### **Points de vue des organismes sur les enjeux contemporains**

Selon les dirigeants/coordonnateurs d'organismes, plusieurs éléments portent atteinte à la spécificité du mouvement d'action communautaire autonome. Trois aspects croisent les discours des participants à la recherche : (1) les transformations imposées par la reddition de comptes affectent négativement la particularité citoyenne de l'action communautaire tout en mettant l'accent sur la professionnalisation, la bureaucratisation et la technicisation de l'ACA ; (2) la logique de services et la pénétration du modèle institutionnel menacent les valeurs de l'ACA. En effet, le risque de devenir le simple prolongement des services étatiques est perçu comme une mise en péril du secteur ; (3) les valeurs de l'ACA et les principes sous-jacents sont mis en péril par l'influence des valeurs libérales encouragées par le type de financement et la reddition de comptes.

Pour plusieurs, le milieu communautaire est un lieu d'apprentissages multiples qui appartient aux citoyens. La professionnalisation des organismes met en danger la perspective citoyenne de l'action communautaire. Certains organismes ont le sentiment de devenir une extension des services institutionnels qui s'observe par le développement d'une logique de surspécialisation, une pénétration de la culture institutionnelle au sein des organismes, c'est-à-dire le développement d'une culture qui reflète la manière dont les services et les actions s'organisent à partir du modèle institutionnel.

« Le MSSS transfère des responsabilités et les établissements sont très normés. Il y a un transfert de culture vers les organismes communautaires sous le prétexte qu'il transfère des sommes avec une logique d'établissement (...) Arrimer des normes, on entre dans une autre logique. (...) Pour moi, c'est important pour qualifier l'énergie demandée pour créer le lien. Ce n'est pas un client, c'est une nouvelle personne. Si ça devient une norme, c'est autre chose ».

À ces enjeux s'ajoutent les tensions entourant les modes de financement et de reddition de comptes qui mettent en péril les valeurs, fondements et missions des organismes. En effet, les valeurs qui constituent le fondement de l'action communautaire que sont la justice, la démocratie, la citoyenneté et la place centrale des personnes sont en contradiction avec les exigences de l'État. La reddition de comptes s'inscrit dans une logique marchande et de résultats. Les organismes sont alors forcés de jongler avec les contradictions entre ces valeurs qui cohabitent au sein de leurs actions. De même, les modes de financement qui tendent de plus en plus à répondre à la logique institutionnelle donc à une logique de prestation de services, supplante de plus en plus le financement à la mission (objectifs de l'organisme) qui est essentiel à la spécificité de l'ACA. Ces transformations génèrent plusieurs tensions et dilemmes au sein des organismes entre mission et services, logique de processus et logique de gestion, consolidation et développement, réponse à la pression des demandes sociales face aux besoins grandissants, de plus en plus complexes et ressources.

Pour certains, le débat nécessaire sur le militantisme se présente comme un enjeu pour préserver les valeurs de solidarité sociale de l'ACA et la place des luttes collectives au sein du mouvement dans un contexte de société où l'individualisme et la logique de consommation

pénètrent grandement l'ACA. Pour d'autres, il est de plus en plus difficile de mobiliser les bases car les membres, usagers, « clients » se positionnent davantage comme des prestataires que des citoyens engagés dans un mouvement. Cette réalité est aussi vécue avec les personnes salariées dont le profit militant est en diminution et se transforme. Il en va d'un changement de culture important.

« Les plus jeunes [...] c'est un changement de culture dans l'organisation des services. Il y a moins de passionnés du communautaire. On vient prendre de l'expérience dans le communautaire et ensuite, ils partent dans le réseau, on devient plus une école au niveau de l'intervention. La culture du communautaire de base, ça se perd. Il faut éduquer les nouveaux employés. L'action communautaire, ce n'est pas juste les employés qui décident, il y a la communauté d'abord, c'est la base... »

« La mobilisation est difficile et l'implication au sein des organisations aussi, très difficile la vie associative et démocratique, on travaille fort. On dirait que les gens s'impliquent moins. Ils viennent chercher des services ».

Selon les dirigeants des organismes, les valeurs néo-libérales incarnées par le modèle clientéliste pénètrent graduellement le discours, les pratiques, les approches et les logiques d'action au sein des organismes. D'ailleurs, dans les rapports d'activités, on parle de manière abondante des « clients » et « usagers des services » au détriment des citoyens, des personnes rejointes. Pour certains, ce glissement de valeurs et de pratiques est un enjeu important et un défi de transmission du cadre de valeurs et principes de l'action communautaire auprès des nouvelles générations de personnes salariées.

« Dans le communautaire, on s'est laissé prendre par le mot « client » et ça c'est les termes du réseau. Nous, on n'a pas de client [...] et on n'a pas de services, on fait des activités avec les personnes. Les valeurs du communautaire se perdent avec le temps et les nouveaux travailleurs perdent ça un peu. On est en train de glisser vers une approche de consommation au lieu de l'action communautaire ».

« Ça empêche d'avoir une analyse critique et le défi est de maintenir l'approche communautaire auprès des jeunes travailleurs. Il y a moins de jeunes qui travaillent en défense de droit ».

« Avant il y avait des bénévoles dans nos organismes, maintenant ce sont des professionnels, des secrétaires, des administrateurs. Il y a danger de désincarner le milieu communautaire. Le seul espace où la démocratie se vit et s'articule et on est en train de l'institutionnaliser de la professionnaliser ».

Le mouvement n'est toutefois pas homogène. Si une autre logique pénètre, tous ne sont pas en désaccord. L'émergence de nouvelles générations et profils de gestionnaires et salariés s'inscrit plutôt en accord, voire même contribue à la promotion d'une nouvelle culture plus entrepreneuriale

« On est un organisme communautaire, mais on ne veut pas avoir l'air communautaire. On veut avoir l'air d'une entreprise ».

En dépit de la pénétration d'une logique de marché au sein du mouvement contesté par plusieurs et malgré le fait qu'un changement normatif contraint leur capacité créative et contestataire, nous observons tout de même que l'espace communautaire autonome comporte encore des potentialités réelles de transformation sociale. La prochaine section montre que contrairement au discours critique des acteurs, l'étendue des activités qui touche autant les services que l'action sociale met au jour qu'une marge de manœuvre encore possible pour le secteur communautaire autonome œuvrant dans les services de santé et les services sociaux.

## Capacité créative des organismes communautaires autonomes

Dans le cadre d'une recherche menée entre 2012 et 2014, nous avons analysé 200 rapports d'activités d'organismes communautaires, classifiés en 16 secteurs d'activités<sup>3</sup> en regard de la définition du Secrétariat à l'action communautaire. Pour ce faire, les rapports ont été uniformisés et transférés dans le logiciel NVIVO d'analyse textuelle. L'analyse a par la suite été menée selon une catégorisation liée au secteur d'appartenance des organismes et aux critères de redditions de compte exigés par l'Agence de la santé et des services sociaux. L'étude des rapports a permis de poser un regard critique sur le portrait de l'action communautaire en santé et services sociaux des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Les résultats de notre analyse documentent le portrait des 16 secteurs d'activités<sup>4</sup>. Celui-ci expose de manière exhaustive un grand répertoire d'activités, de services et d'interventions qui se déploient dans la programmation des organismes. Il est important de souligner que le déploiement d'activités dépasse l'équation de l'offre de service en particulier dans la période actuelle. Si l'État, pour des raisons budgétaires, tente de contraindre le secteur communautaire à en devenir le partenaire et s'inscrire dans le prolongement des services publics, la capacité des organismes à étendre leurs activités au-delà de ce que prescrit l'action publique montre cette propension à atteindre de manière la plus large possible les citoyens et en ce sens ils participent à la démocratisation de l'action sociale, davantage pour certains secteurs et moins pour d'autres.

---

<sup>3</sup> Secteurs d'activités : Alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances ; Autres ressources jeunesse ; CALACS et Centre de femmes ; Centre d'action bénévole ; Déficience intellectuelle et troubles envahissant du développement ; Déficience multiple et déficience physique ; Hébergement mixte et hébergement communautaire jeunesse ; Maintien à domicile ; Maison de jeunes ; Maison d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté ; Organisme de justice alternative ; Personnes démunies ; Ressources pour homme ; Santé mentale ; Santé physique ; Travail de rue.

<sup>4</sup> Plusieurs regroupements provinciaux en action communautaire ont tenté de systématiser et classifier leurs pratiques (Relais Femmes, 2006). Toutefois, dresser un portrait de l'action communautaire autonome au Québec constitue une mission impossible. Cette impasse découle de l'hétérogénéité manifeste par la diversité des activités et des liens avec la communauté. Ce portrait est celui des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux des régions Mauricie et Centre-du-Québec.



Nous observons ainsi que les organismes déploient une approche multidimensionnelle dans leur manière d'appréhender la réalité sociale et une capacité de prendre en compte les problématiques sociales dans leur globalité. Ils agissent en amont et en aval des problématiques à des degrés toutefois variables et souvent complémentaire les uns des autres par la force de leur réseautage.

Leurs actions prennent différentes formes d'intervention (préventive, curative, prospective) avec des approches qui articulent les dimensions individuelles et collectives autour de méthodes d'intervention psychosociale, de proximité, de petits groupes et collective, dans des contextes informels et plus formels et dans des espaces temps adaptés (court, moyen et long terme) au cheminement et besoins des personnes rejointes. La dimension spatiale de leurs actions est aussi un élément qui marque la prise en compte des caractéristiques territoriales qui façonnent leurs réponses aux besoins des communautés.

Le répertoire des activités des 222 organismes étudiés s'articule autour d'une programmation qui regroupe 11 catégories d'intervention : 1) accueil et prise de contact, 2) activités ouvertes, 3) services à la population, 4) activités en petit groupe, 5) activités de prévention, promotion, sensibilisation, 6) activités de répit, 7) activités d'intégration sociale, 8) activités de soutien individuel, 9) activités de formation et transferts de connaissances, 10) collaboration, participation à la vie communautaire et valorisation de l'ACA et 11) actions collectives. Cette typologie se rapproche de plusieurs typologies recensées sur la programmation communautaire dont celle de Duval *et al.* (2005).

La recension des activités au sein des 16 secteurs révèle que certaines catégories sont développées inégalement au sein de plusieurs secteurs d'activités en fonction de la nature des interventions et des missions spécifiques à chacun d'eux. L'objectif ici étant de faire valoir globalement la capacité des organismes à répondre aux besoins des individus et communautés de manière parfois innovante et surtout distinctive par rapport au réseau public et institutionnel par la nature même de leur programmation et le sens qui est donné à cette programmation.

Les prochains paragraphes nous donneront accès à ce sens qui particularise l'action communautaire autonome au cœur du projet de démocratisation du social par l'entremise des interventions qui caractérisent leur programmation.

Une dimension centrale et transversale à toutes les organisations est la fonction d'accueil au sein des organismes communautaires. Elle s'actualise à travers une multitude d'activités favorisant la prise de contact entre les personnes de la communauté et l'organisme pour répondre à un ensemble de besoins et/ou guider la personne dans la réponse à ce besoin au sein de l'organisme ou vers d'autres ressources de la communauté. Ces activités peuvent se réaliser à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisme, au sein de la communauté. Elles concernent aussi les environnements propices à l'accueil et la prise de contact comme par exemple l'aménagement de milieu de vie, de lieux pour socialiser de manière informelle. La fonction

d'accueil s'opère à travers la création et la consolidation du lien dans l'ensemble des possibilités de participation dans le continuum d'activités. Elle s'effectue dans une visée inclusive au-delà des catégorisations de population bien que certaines activités au sein des organismes s'adressent à des groupes particuliers. Cette volonté d'inclusion est démonstrative du caractère démocratique qui guide le sens de l'action.

**Les services à la population et les activités de groupes** couvrent un ensemble de services directs qui ne visent pas une prise en charge des personnes ou des objectifs de transformation sociale comme telle. Les services peuvent s'adresser aux membres, mais très souvent à la population en général ou la communauté environnante. Ils répondent à des besoins ponctuels d'urgence, de dépannage ou d'accès gratuit ou à faible coût à divers produits, biens et services. À cet effet, ils permettent d'agir sur les inégalités sociales, donnent même à certaines populations le droit aux services et ressources en favorisant l'accès pour les groupes de population appauvries ou enrichir les ressources manquantes dans un territoire donné. Quant aux activités de groupe ouvert, elles visent en général à favoriser la création de liens entre les personnes et la communauté. Elles prennent souvent une forme informelle qui ouvre la voie vers des activités de groupes plus structurées et soutenues dans le temps (groupe d'entraide et groupe d'apprentissage, groupe de soutien, groupe de développement personnel). Elles sont des opportunités de participation pour les personnes. En somme, les activités de groupe ouvert et les services à la population sont aussi des espaces de création de liens qui répondent à divers besoins.

**Les activités d'intervention en petit groupe**, la plupart du temps fermé, prennent forme dans des rencontres structurées définies dans le temps et comptent un nombre limité de personnes. Ces activités s'inscrivent très souvent dans des objectifs spécifiques d'intervention sociale et souvent de formation continue aux adultes. Il peut s'agir de groupe de soutien, d'entraide, éducatif, développement personnel et social. Ces groupes permettent aux personnes vivant des situations similaires de partager leurs préoccupations, leurs réalités et de faire émerger collectivement des solutions. Les activités d'intervention en petit groupe peuvent se déployer sous différentes approches (éducation populaire, conscientisation, féministe, préventive, psychosociale, communauté thérapeutique, etc.) selon le type de groupe (soutien, éducation, développement personnel) et d'organismes et recourent à une panoplie de méthodes d'animation. On peut avancer que le fait de pouvoir accéder à une multitude de manières d'apprendre et de se former, de cheminer est un processus de démocratisation de la formation et de l'éducation en général.

**Les activités de prévention, promotion, sensibilisation** s'adressent la plupart du temps à des groupes de personnes (jeunes dans les écoles, intervenants de diverses organisations et réseaux des services publics) susceptibles d'être directement ou indirectement touchés par une problématique sociale ou d'être en contact avec des personnes et des environnements en lien ou à risque d'être confrontés à une problématique. Aussi, il s'agit d'interventions diverses nécessitant une présence dans des activités de la communauté ou une participation à des événements publics. Favoriser le même type d'accès à l'information, l'éducation, la

sensibilisation de manière adaptée en réduisant les obstacles qu'ils soient culturels, matériel, économique, spatial – la gratuité des activités favorise la participation de tous et toutes.

**Les activités de répit** sont composées de deux volets selon l'acceptation accordée par les organismes à la notion de répit. Un premier volet concerne une acceptation plus largement répandue soit le répit dans le cas de la prise en charge d'autrui. Il s'agit de prendre repos d'une occupation absorbante ou contraignante. Ces activités de répit concernent le plus souvent le répit parental et les proches aidants. Un second volet d'activités réfère au répit comme un arrêt momentané d'une situation pénible. On fait référence ici le plus souvent à la souffrance sociale, la pauvreté, l'isolement. Dans ce cas, les activités sont le plus souvent de nature socioculturelle pour rendre accessible le loisir, la culture et le plein air dans un objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes rejointes (en situation de faible revenu et d'isolement) - de donner à tous et toutes les mêmes chances d'accès à la qualité de vie. Elles s'inscrivent souvent dans une lutte aux inégalités sociales. Elles visent aussi des objectifs de socialisation permettant de briser l'isolement, d'élargir le réseau social ou en renforcement des réseaux d'entraide et de soutien.

**Les activités d'intégration sociale** s'inscrivent dans un processus global d'insertion (économique, social, culturel) qui participe au développement du lien social. Plusieurs formes d'insertion sont ici favorisées allant de la réponse aux besoins de base (logement), aux activités favorisant l'exercice de la citoyenneté ou encore l'activité socioprofessionnelle comme processus d'autonomisation des personnes. Certaines activités constituent des programmes de développement des compétences sociales favorisant une intégration sociale et une certaine adaptation aux normes sociétales. Plusieurs interventions sont de l'accompagnement comme forme de médiation entre l'individu et la structure sociale (ouvrir les portes vers les services et les droits, favoriser l'accès, maintenir le lien, réparer les ruptures de lien, fournir un espace pour être et exister).

**Les activités de soutien individuel** réfèrent à l'ensemble des interventions effectuées par les organismes communautaires afin de répondre à des demandes d'aide plus personnelles d'ordre psycho social, d'accompagnement, de défense des droits. Il s'agit de soutien personnalisé avec le recours à différentes méthodes et approches de soutien, d'intervention et d'accompagnement. Les activités de soutien individuel peuvent être formelles et informelles selon les situations et besoins rencontrés. Souvent, les organismes déploient de manière hybride les divers types de soutien individuel.

**La formation, la mobilisation et le transfert de connaissance** concernent des formations que les organismes dispensent à leurs pairs leurs partenaires et collaborateurs de différents réseaux souvent en lien avec des expertises développées dans un secteur concernant une problématique sociale, une approche, des méthodes ou encore en lien avec des groupes de populations et d'intervenants (savoir-faire avec les bénévoles par exemple). Plusieurs organismes investissent les milieux de formation et groupes d'étudiants qui sont de futurs

professionnels et intervenants communautaires. On assiste dans le cadre de ce type d'activités à la promotion des valeurs, de la vision, du projet de société qui est mis en évidence et qui participe à la démocratisation du social. On procède ainsi à la reconnaissance d'autres formes de savoirs, d'expertises multiples enracinées dans l'expérience communautaire collective et citoyenne. Il s'agit de la promotion d'approche participative qui permet une pénétration de ces savoirs dans des lieux plus formels et institutionnels contribuant au croisement des savoirs et participant à la reconnaissance de la contribution du mouvement social.

**Les collaborations, la participation à la vie communautaire et la valorisation de l'ACA** s'inscrivent, comme le mentionne la catégorie, à un travail « tissé serré » de collaborations, de soutien, de reconnaissance entre pairs pour soutenir, promouvoir, nourrir, promouvoir l'action communautaire. Ce sont toutes les actions de partage de ressources, d'expertises, d'équipements entre les organismes. Il s'agit des activités qui permettent de tisser des liens avec d'autres réseaux pour mobiliser des ressources (humaines, financières, matérielles). Ces activités comprennent la participation à la vie démocratique et l'exercice de la citoyenneté. Plusieurs organismes collaborent à divers comités de travail dans le développement de nouveaux projets.

**L'Action collective** tient compte de la dimension sociopolitique et vise à promouvoir et à défendre des droits sociaux et à réclamer des lois, des programmes et politiques plus justes et plus équitables, qu'il s'agisse d'actions au plan national, régional ou local (Duval *et al.*, 2005). Les organismes utilisent un ensemble de moyens et stratégies à des échelles de radicalité plus ou moins fortes allant de l'information, la sensibilisation à la participation à des activités de manifestations, des pétitions, la participation à des consultations publiques et en moindre mesure des actions directes comme l'occupation d'espace public pour mener les luttes collectives et porter leurs revendications. Ce qui distingue ces organismes est leur capacité d'agir de manière simultanée sur plusieurs plans et ce, même si on observe une tendance à la spécialisation, la division du travail et de l'intervention, la professionnalisation et bureaucratization qui posent des dilemmes entre fondements, cadre de financement /reddition de comptes et développement des pratiques.

Par ailleurs, chaque organisme se différencie par ses façons de faire. Le développement des organismes s'opère inégalement au sein du mouvement selon les ressources disponibles et mobilisables dans un territoire donné, ainsi que la capacité des organismes de mobiliser les ressources disponibles au sein même du territoire (logique endogène) et plus largement en dépassant l'échelle territoriale (logique exogène).

La programmation des organismes communautaires que nous avons analysée témoigne de la variété des services offerts et d'activités réalisées pour répondre aux besoins des populations rejointes de manière distinctive de l'offre publique. Toutefois, il faut noter une tendance dans

certaines secteurs au développement d'ententes de services avec le réseau public. À cet effet, ces organismes conjuguent financement à la mission et financement pour des services dédiés, spécifiques souvent d'ordre public. Le répertoire des activités démontre l'amplitude des demandes sociales et la vitalité des liens qu'entretiennent les organismes entre eux.

L'analyse des 222 rapports d'activités ne nous a pas permis d'atteindre la saturation en ce qui a trait à la variété des réponses données en services et types d'activités, ce qui est illustratif de l'ampleur de la contribution des organismes communautaires, de leur créativité et de leur capacité à innover pour offrir des réponses nouvelles et originales aux besoins des communautés.

Chacun se distingue dans ses actions en fonction de la population qu'il rejoint, du territoire qu'il dessert, des problématiques avec lesquelles il doit composer. Le répertoire d'activités révèle la créativité dont font preuve les organismes communautaires pour rejoindre les personnes, repérer les besoins, favoriser l'accès aux services et nourrir la participation sous toutes ses formes en fonction des réalités territoriales, individuelles et sociales.

Cette possibilité d'innovation et de création constitue une qualité du secteur communautaire, au contraire du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu institutionnel. On remarque, ces dernières années, une standardisation des services, un contrôle excessif des pratiques et des acteurs, et un éloignement considérable du terrain, soit du travail de proximité réalisé dans la communauté. Par les exigences de reddition de comptes, l'État met un frein à l'autonomie et à l'innovation des intervenants sociaux. Il faut tout de même noter la volonté étatique de standardisation au secteur communautaire par le biais de cette même reddition de comptes. Il semble toutefois, qu'il existe encore une marge de manœuvre pour les organismes quant à l'orientation de leurs activités. Cette place permet d'atteindre plus de citoyens et ainsi d'élargir les lieux d'action.

Le portrait de la programmation a été laborieux à réaliser au niveau de son classement. La catégorisation fut un exercice complexe en raison des nombreux croisements entre les catégories et les activités, comme à l'image de vases communicants, une activité conduisant vers une autre. Plusieurs types d'activités informelles sont des portes d'entrée vers un programme plus structuré qui conduisent vers des cheminements individuels ou de groupe. En ce sens, les organismes communautaires offrent d'innombrables possibilités, espaces et opportunités de participation qui sont des voies vers l'éducation, la résolution de problèmes, la citoyenneté, l'entraide collective et le bénévolat. Ils répondent de manière unique et adaptée aux besoins émergents des communautés en fonction d'un cadre de valeurs (autonomie, justice, équité, démocratie) qui leur permettent de déployer à des degrés divers une approche globale et inclusive de la société.

Au premier niveau d'analyse, certaines activités semblent s'éloigner des objectifs de transformation sociale propre à l'action communautaire. Il serait facile d'interpréter certaines

interventions comme étant de simples services à la population. L'interprétation ne peut s'éclairer qu'à la lumière des fondements qui guident les pratiques, soit la lutte aux inégalités sociales, la démocratisation des rapports sociaux, l'accès aux ressources de la communauté et le droit aux services d'éducation, de santé et services sociaux, de justice, le droit au travail.

L'analyse de 222 rapports d'activités complétée par 7 groupes de discussion avec des dirigeants et dirigeantes d'organismes (présentée en deuxième partie), révèle un mouvement communautaire se caractérisant par une grande hétérogénéité des pratiques, des discours et de postures au regard du rapport qu'entretiennent les organismes à leur communauté, à leurs membres à l'État. En dépit des critères sur lesquels s'appuie la reconnaissance d'un organisme, la solidité des critères diffère d'un organisme à l'autre. Cette hétérogénéité est une résultante d'un mouvement qui évolue au rythme des transformations de l'action publique et des mouvements de société, tels le consumérisme, le clientélisme, l'individualisme. À cet effet, le mouvement est aussi en pleine transformation. Les organismes font ainsi face à de nombreux défis qui découlent de la reddition de comptes et de la rationalisation budgétaire de l'État. Il est possible d'en identifier plusieurs dont la redéfinition de leur rôle par rapport à leur mission et aux enjeux de gouvernance et de démocratie pour les membres, les usagers et les participants. Ces défis ont mené à un repositionnement des organismes, qui, dans certains cas, éloignent de manière plus ou moins significative ces derniers des valeurs initiales de l'ACA.

## **Enjeux et défis pour l'avenir du mouvement communautaire autonome**

La dynamique entre l'État et les organismes communautaires a évolué depuis les années 1970 marquées par les réformes – nombreuses – du réseau de la santé et des services sociaux. Entre autres, la loi 120 a contribué à transformer cette dynamique, certains parleront d'une « étape charnière » (Duval *et al.*, 2005, p. 17) par la place octroyée et la reconnaissance accordée aux organismes communautaires, transformant du coup ce rapport de manière importante<sup>5</sup>. Avec cette loi, les organismes communautaires obtiennent une reconnaissance de leur travail et de leur engagement avec un financement accru par le gouvernement. Cependant, la reddition de comptes s'est faite de plus en plus lourde avec les années puisque l'État exige de plus en plus des organismes communautaires, tant sur le plan de la démonstration d'une gestion effective du financement que sur la production d'activités en fonction des besoins de l'État.

En effet, le repositionnement de l'État québécois dans sa réforme managériale du réseau public – avec sa loi sur l'administration publique adoptée en 2000 – a eu des conséquences directes sur la société civile, dont les citoyens, les municipalités (Duval *et al.*, 2005, p. 17). Cette réorganisation administrative de l'État, au-delà de la recherche d'efficacité dans la prestation

---

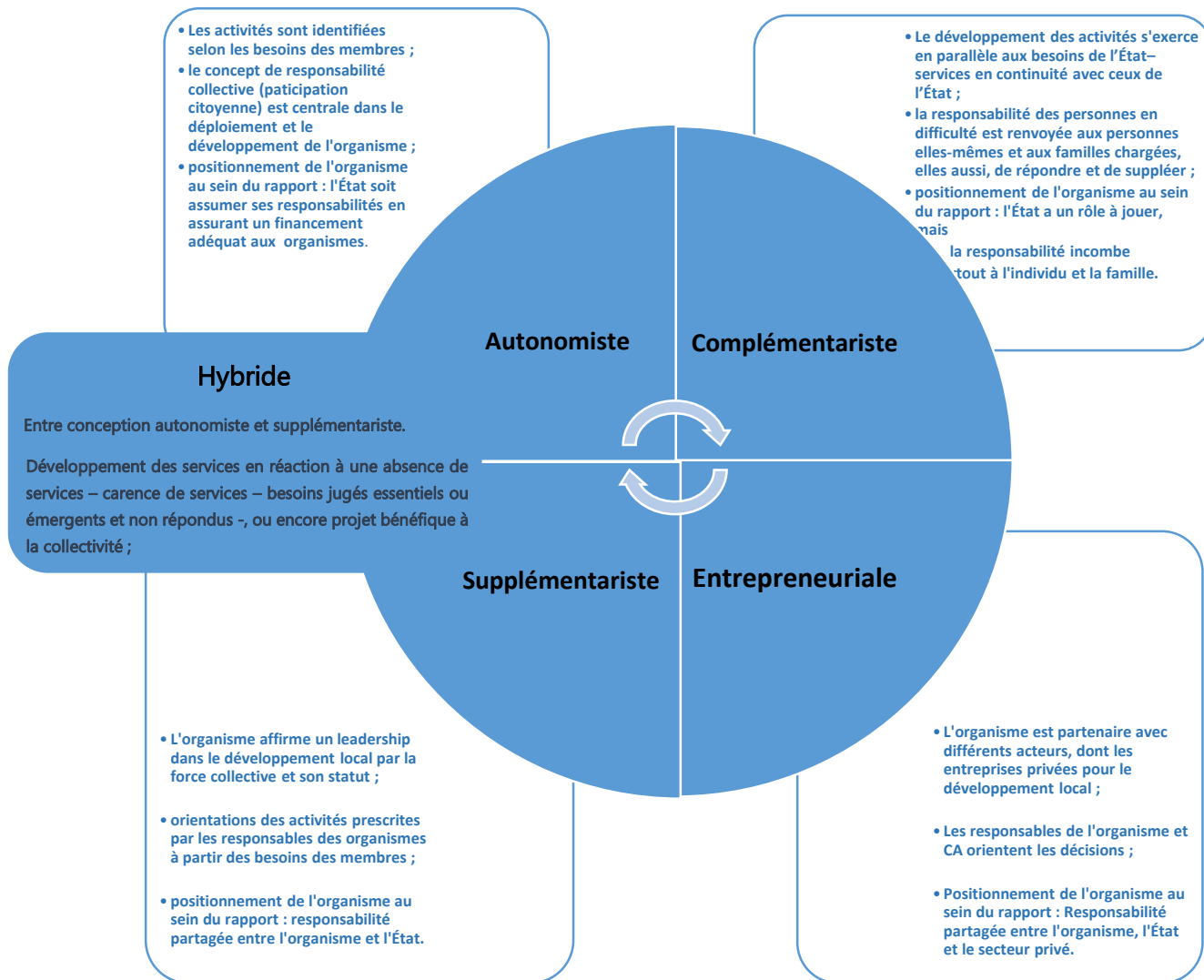
<sup>5</sup> Les recherches de Savard et coll. (2008 et 2010) démontrent que l'on ne peut parler d'une reconnaissance complète et entière des organismes communautaires. La relation avec les établissements publics s'inscrirait davantage dans une dynamique de coexistence, une relation de collaboration, sans que cette relation soit contraignante ou encourageante dans la contribution des organismes communautaires (Savard et Proulx, 2012, p. 4).

des services, signifie ni plus ni moins une « redéfinition de la capacité d'intervention et de régulation de l'État québécois » (Rouillard *et al.*, 2004, p. 2). L'État entreprend alors une déconcentration et une désinstitutionnalisation des services du réseau public et renvoie aux communautés et aux organismes communautaires un certain nombre de responsabilités. Le nouveau mode de gestion du social de l'État repose sur « une tendance à la régionalisation et au local ; l'appel aux ressources de la communauté (les familles, les proches, les ressources communautaires) ; et le partenariat comme stratégie privilégiée d'intervention » (Proulx, 1997, p. 27). Les organismes communautaires qui assumaient déjà une part dans la distribution des services en santé et services sociaux subissent les contrecoups du nouveau rôle adopté par l'État. En regard de cette orientation, les organismes communautaires adoptent eux aussi des positionnements différents face à cette nouvelle réalité dans leur rapport à l'État :

Par ailleurs, la réforme Couillard de 2003 invitait les centres de santé et de services sociaux (CSSS) nouvellement créés à conclure, dans le cadre de leur « responsabilité populationnelle », des ententes de services avec leurs partenaires pour la livraison de services, dont les organismes communautaires. C'est donc vers une certaine forme de contractualisation que cette réforme tend à vouloir faire évoluer les relations entre ces deux acteurs. Cette nouvelle relation entre les acteurs publics et ceux du tiers secteur peut prendre, selon les pays, mais aussi à l'intérieur d'un même État, plusieurs configurations. Dans certains cas, elle peut être empreinte d'une forte dépendance des organismes du tiers secteur vis-à-vis de l'État, tandis que, dans d'autres, on peut assister à un rapport qui soit plus égalitaire et dans lequel l'État voit dans les organismes du tiers secteur de véritables partenaires » (Savard et Proulx, 2012, p. 1).

Ces positionnements adoptés par les organismes se retrouvent au sein des discours des rapports d'activités que nous avons analysés. Une analyse de différentes dimensions dans les rapports – actions des groupes dans la communauté, engagement dans la communauté, vision et approche, place de la démocratie au sein des organismes, positionnement politique –, a permis une lecture des positionnements des organismes.

Une recherche de Savard et Proulx (2012) a été utile pour cette classification en cinq types de discours émergents : supplémentariste, complémentariste, autonomiste, entrepreneurial et hybride.



Il importe ici d'apporter certaines nuances à cette catégorisation construite, à partir des discours tenus dans les rapports d'activités. Des tendances ont émergé. Il faut voir ici, dans ces tendances, et dans certains cas, des positionnements stratégiques pour faire face à la conjoncture. Il est important de poser un regard d'ensemble sur chacune des grandes tendances et bien entendu, certains éléments peuvent se retrouver dans une autre catégorie. La catégorie hybride illustre cet aspect. Par ailleurs, le type de discours dans les rapports est lié à la fonction (utilité) que les organismes font du rapport et influence donc les éléments que l'on inscrit dans celui-ci.

La catégorisation du schéma 1 démontre l'hétérogénéité du mouvement communautaire à travers ses discours et ses positionnements que ce soit entre les divers secteurs d'intervention, au sein même d'un secteur entre les organismes. Par ailleurs, l'hétérogénéité des positionnements adoptés par les organismes peut parfois conduire à certaines tensions/conflits au sein même des secteurs et des instances qui les regroupent, surtout lorsque les postures



adoptées s'opposent ou les modes d'action divergent de la ligne de l'action communautaire plus traditionnelle.

Les discours émergents identifiés au sein des organismes – et des secteurs –, sont des tendances identifiées, et non des normativités énoncées au sein même des secteurs. Cette lecture des discours reflète, avec les nuances à considérer, le rapport entre les organismes et l'État et la reddition de comptes. L'analyse met en évidence la diversité des valeurs, des postures adoptées par les organismes et leurs revendications à l'égard de l'État :

Le mouvement communautaire se développe dans un rapport de tension entre un pôle misant sur la mobilisation et l'enracinement dans le milieu par les revendications et l'expérimentation sociale, et un pôle aspirant à une relative institutionnalisation par une participation active à l'organisation des services socio-sanitaires (Duval *et al.*, 2005, p. 9).

Le positionnement pris par les acteurs présuppose des valeurs qui infléchissent la vie de l'organisme, le développement des pratiques et des stratégies posées pour « faire face » aux enjeux.

En somme, les enjeux actuels sont nombreux et de taille : une reddition de comptes de plus en plus lourde par les bailleurs de fonds ; l'évaluation des activités par les bailleurs de fonds influencent l'ACA au plan de leur rôle et de leur autonomie et ne s'inscrit pas dans la même logique ; la rationalisation des budgets atteint directement tous les acteurs et l'étendue des activités et les missions. Ces mutations constituent de nouvelles exigences de gestion et de nouveaux enjeux administratifs qui appellent à un changement de profils des dirigeants des organismes. Ces enjeux s'inscrivent dans une mutation de la gouvernance au sein des organismes et de l'État.

## Conclusion

L'enjeu de ce texte était de démontrer la capacité des organismes à affirmer, par le biais de leurs activités, un projet d'action sociale large dans un contexte où la logique gestionnaire supplante toutes les autres. Pour ce faire, nous avons d'abord proposé la définition de l'action communautaire autonome qui a guidé nos analyses et mené à poser un regard sur la positions des acteurs ainsi que sur leur rapports d'activités annuels - ultime exercice de reddition de comptes envers le bailleurs de fonds, ici les Agences de santé et des services sociaux. Il se terminait sur l'analyse d'un repositionnement forcé par les transformations récentes de l'État et des problématiques sociales. Cette redéfinition de l'action communautaire autour de 4 idéaux-types – complémentariste, autonomiste, supplémentariste et entrepreneurial - montrent l'ampleur des changements actuels et à venir. Ce texte tentait donc de faire la démonstration que l'associationnisme québécois (entendons ici ACA) se justifie toujours au regard des activités innombrables proposées aux citoyens. La capacité créative des organismes, par la réponse aux besoins, la manière d'y répondre et l'ampleur des activités, permet de faire face aux transformations de la gouvernance dont les exigences de redditions de comptes affaiblissent le rapport à la gouvernance démocratique - ancrage dans la collectivité. Il reste à voir, dans le

contexte où le gouvernement du Québec actuel, martèle une politique dite d'austérité comme rarement vu, si les organismes seront en mesure de poursuivre leur volonté d'offrir une panoplie de services dans un contexte démocratique.

---

## Bibliographie

Bourque M., Comeau Y., Favreau L. et Fréchette L. (dir.), 2007, L'organisation communautaire, fondements, approches et champs de pratique, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 297-309.

Bourque M., Grenier J., Pelland D. et St-Germain L., 2016, L'action communautaire autonome en santé et services sociaux Mauricie Centre-du Québec : portrait et enjeux de la valorisation de l'action communautaire dans le cadre du processus de reddition de comptes. Rapport de recherche déposé à la Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux Centre-du-Québec/Mauricie, Centre d'études de recherche en intervention sociale (CÉRIS), Université du Québec en Outaouais, Campus Saint-Jérôme.

Comeau Y., Favreau L., Lévesque B. et Mendell M., 2001, Emploi. Économie sociale. Développement local. Les nouvelles filières, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Depelteau J., 2003, Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois, Montréal, IRIS. (En ligne) [<http://iris-recherche.qc.ca/publications/revue-litterature-communautaire>].

Doucet L. et Favreau L. (dir.), 1991, Théorie et Pratiques en organisation communautaire, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Duval M., Fontaine A., Fournier D., Garon S. et René J.-F., 2005, Les organismes communautaires au Québec, Pratiques et enjeux, Montréal, Gaëtan Morin éditeur.

Favreau L., 1989, Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours, Continuités et ruptures, Centre de Formation populaire et les Éditions du Fleuve, Inc.

Favreau L. et Lévesque B., 1999, Développement économique communautaire, économie sociale et intervention sociale (2e éd.), Québec, Presses de l'Université du Québec.

Foisy D., 2013, De l'aide à l'engagement civique, modèle de trajectoire de participation citoyenne : le cas des maisons de quartier de l'Outaouais, Thèse de doctorat présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en sciences politique, Université d'Ottawa.

Fontaine A., 2014, La quête d'autonomie de l'action communautaire au Québec. Mission ou illusion collective ?, Champ social, Le Sociographe, p. 205-219. Consulté sur [<http://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2013-5-page-205.htm>].

Gouvernement du Québec, 2001, L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, Québec : Secrétariat à

l'action communautaire autonome du Québec. (En ligne) :  
[[http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA\\_politique.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_politique.pdf)].

Gouvernement du Québec, 2004, Cadre de référence en matière d'action communautaire, Québec, Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec. (En ligne)  
[[http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA\\_cadre\\_referenc\\_e\\_action\\_communautaire.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_cadre_referenc_e_action_communautaire.pdf)].

Jetté C., 2008, Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de co-construction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Lamoureux H., 2008, La pratique de l'action communautaire, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Lamoureux H., 2010, La pratique de l'action communautaire autonome. Origine, continuité, reconnaissance et ruptures, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Lamoureux H., Lavoie J., Mayer R. et Raymond J.-P., 2012, La pratique de l'action communautaire, Montréal, Presses de l'Université du Québec.

Proulx, J., 1997, Le partenariat entre l'État et les organismes communautaires dans le cadre de la Loi 120 : l'enjeu de la complémentarité, Mémoire de maîtrise, Université Laval.

Proulx J., Savard S. et Bourque D., 2005, Les interfaces entre l'État et le tiers secteur au Québec, Cahier du LAREPPS no 05-13, UQAM, copublication- ARUC-ES, CÉRIS, GRIR. LAREPPS.

Rouillard C., Fortier I., Gagnon A.G. et Montpetit É., 2008, La réingénierie de l'État. Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise, Québec, Presses de l'Université Laval.

Savard S., Tremblay, S., et Harvey B., 2008, « Les relations de collaboration entre le secteur public et les organismes communautaires du secteur jeunesse-enfance-famille : Entre la sous-traitance et la Coconstruction », Revue Administration publique du Canada, vol. 51, n° 4, p. 569-588.

Savard S. et Proulx J., 2012, Les organismes communautaires au Québec : de la coexistence à la supplémentarité, Revue canadienne de recherche sur les OBSL et l'économie sociale, vol. 3, n° 2, p. 24-42.

TROC, 2014, Commutateur. Bulletin spécial d'information, n° 42, consulté sur  
[<http://www.troccqm.org/page2/page2.html>].

---

## Pour citer cet article

Référence électronique

Mélanie Bourque, Josée Grenier, Danielle Pelland, Lise St-Germain, "L'action communautaire autonome, mouvance des contextes, place et autonomie des acteurs : quelles perspectives ?", Sciences et actions sociales [en ligne], N°4 | 2016, mis en ligne le 29 avril 2016, URL : <http://www.sas-revue.org/index.php/28-n-4/dossiers-n-4/62-l-action-communautaire-autonome-mouvance-des-contextes-place-et-autonomie-des-acteurs-queelles-perspectives>

---

## Auteur

### Mélanie Bourque

Professeur en travail social

Département de travail social

Université du Québec en Outaouais

[melanie.bourque@uqo.ca](mailto:melanie.bourque@uqo.ca)

### Josée Grenier

Professeur en travail social

Département de travail social

Université du Québec en Outaouais

[josee.grenier@uqo.ca](mailto:josee.grenier@uqo.ca)

### Danielle Pelland

Doctorante

Sciences humaines appliquées

Université de Montréal

### Lise St-Germain

Professeur en travail social

Département de travail social

Université du Québec en Outaouais

[lise.st-germain@uqo.ca](mailto:lise.st-germain@uqo.ca)

---

## Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors